



## RAPPORT FINAL

### ***Sondage d'opinion à la suite de l'élection partielle du 19 mars 2012 dans la circonscription de Toronto-Danforth (Ontario)***

**Rapport rédigé pour le compte d'Élections Canada**

**Juillet 2012**

**Also available in English upon request.**

***Phoenix SPI est un membre corporatif Sceau d'or de l'ARIM***







## Table des matières

Sommaire.....	i
Introduction .....	1
Connaissance de l'élection partielle.....	3
Information sur le vote .....	5
Inscription et carte d'information de l'électeur.....	9
Le vote lors de l'élection partielle.....	11
Participation électorale .....	16
Établissement de l'identité des électeurs.....	19
Expérience des électeurs .....	23
Accessibilité .....	27
Équité.....	31
Annexe 1 - les données sociodémographiques .....	33





## SOMMAIRE

Phoenix SPI a réalisé pour le compte d'Élections Canada un sondage téléphonique par composition aléatoire (CA) auprès de 750 Canadiens admissibles pour le vote lors de l'élection partielle qui s'est tenue le 19 mars 2012 dans la circonscription fédérale de Toronto-Danforth. Compte tenu de la taille d'échantillon, les résultats globaux peuvent être tenus pour exacts dans une marge de  $\pm 3,6\%$ , 19 fois sur 20. Le travail sur le terrain s'est déroulé du 10 au 24 avril 2012.

Ce sondage auprès des électeurs visait à évaluer leurs opinions, leur expérience, leurs attitudes et leurs connaissances au sujet des services offerts par l'agence, ainsi qu'au sujet des divers aspects du processus électoral. Dans les cas où il est pertinent de le faire, les résultats découlant de ce sondage seront comparés avec ceux qui proviennent de la plus récente élection générale fédérale (qui s'est déroulée le 2 mai 2011), en guise de référence. Les résultats serviront à évaluer et à peaufiner les programmes et services d'Élections Canada destinés aux électeurs, et à fournir des renseignements qui aideront à informer les recommandations du directeur général des élections au Parlement.

### Connaissance de l'élection partielle

C'est pratiquement l'ensemble des électeurs admissibles (96 %) qui affirment qu'ils étaient au courant de la tenue d'une élection partielle, dans leur circonscription, le 19 mars 2012. Ce résultat rappelle la proportion de répondants au courant de la tenue d'une élection générale en 2011 (98 %). Concernant la façon dont ils ont entendu parler de l'élection partielle, les répondants signalent le plus souvent les médias traditionnels. La télévision arrive en tête de liste des sources d'information mentionnées (45 %), suivit des journaux (41 %), et de la radio (26 %). En outre, près du tiers des répondants ont mentionné avoir entendu parler de l'élection partielle via les affiches des candidats ou des partis (28 %) ou des affiches sur l'élection en général (4 %).

### Information sur le vote

Les électeurs admissibles qui étaient au courant de la tenue de l'élection partielle devaient indiquer où ils ont obtenu de l'information sur les procédures de vote<sup>1</sup>. Ce sont les documents d'Élections Canada, par une marge considérable, que les répondants ont signalé le plus souvent. Similairement aux résultats de la plus récente élection générale, 70 % des répondants ont mentionné la carte d'information de l'électeur, tandis que 14 % ont indiqué un dépliant reçu d'Élections Canada. D'autre part, 2 % des répondants signalent avoir obtenu l'information directement d'Élections Canada.

Le niveau de rappel de la publicité d'Élections Canada pour l'élection partielle a été modeste, avec 31 % des électeurs admissibles indiquant avoir remarqué une publicité d'Élections Canada au sujet du processus de vote, comparativement à 40 % lors de l'élection générale de 2011. Les répondants se souvenant d'une publicité d'Élections Canada étaient plus susceptibles de l'avoir remarquée dans les journaux (43 %). Suite à cela, 16 % des personnes interrogées ont dit l'avoir vue à la télévision<sup>2</sup>, 14 % l'ont entendue à la radio, tandis que 10 % ont cité le dépliant d'Élections Canada. Les répondants se souvenant d'avoir vu ou entendu une publicité d'Élections Canada étaient invités à spécifier ce dont il était question dans cette annonce. Les aspects de la publicité

<sup>1</sup> Il s'agit de renseignements sur le moment et l'endroit du vote, de même que sur la façon de prouver son identité et son adresse avant de voter.

<sup>2</sup> Il convient de signaler qu'Élections Canada n'a pas produit d'annonce télévisée pour l'élection partielle.



signalés le plus souvent sont la date de l'élection (24 %), le rappel du vote (16 %), ainsi que les exigences en matière de preuve d'identité de l'électeur (11 %).

Un faible nombre d'électeurs (3 %) affirment avoir communiqué avec Élections Canada pendant la campagne électorale. De plus, il appert que les électeurs n'ont guère eu besoin de renseignements supplémentaires au sujet de l'élection partielle. En effet, dans une proportion s'élevant à près de neuf sur dix (88 %), les répondants indiquent qu'ils n'auraient pas eu besoin de plus amples renseignements. Par ailleurs, quelques répondants (dans des proportions de 1 % à 2 %) affirment qu'ils auraient tiré parti de plus amples renseignements au sujet des preuves d'identité, des dates du vote par anticipation, des candidats, de même que du vote par la poste et des lieux du vote.

### **Inscription et carte d'information de l'électeur**

Plus de neuf répondants sur dix (92 %) affirment se souvenir d'avoir reçu une carte d'information de l'électeur qui leur était personnellement adressée et qui indiquait où et quand voter. Ce pourcentage est cohérent avec le résultat de l'élection générale de 2011 (91 %). Au nombre des personnes se souvenant d'avoir reçu une carte d'information de l'électeur, tous les électeurs sauf deux indiquent que l'adresse qui figurait sur leur carte était exacte, tandis que 98 % des répondants signalent que leur nom était exact.

Au chapitre du rappel touchant le contenu de la carte d'information de l'électeur, 30 % des répondants indiquent que leur carte présentait de l'information au sujet du vote par anticipation. De plus, 16 % des électeurs interrogés se rappellent que la carte présentait des renseignements sur le numéro du bureau de scrutin et 15 % au sujet des exigences liées à la présentation de pièces d'identité pour voter. Dans la plus forte proportion, qui s'établit à 39 %, les répondants ne sont pas parvenus à évoquer des éléments d'information précis figurant sur la carte d'information de l'électeur. Par ailleurs, les répondants qui ne se souviennent **pas** d'avoir reçu leur carte d'information de l'électeur se sont révélés les plus enclins à ne pas prendre de mesure pour vérifier s'ils étaient inscrits pour voter (n=26).

Près de neuf électeurs sur dix (88 %) ayant voté signalent avoir apporté leur carte d'information de l'électeur avec eux au bureau de vote. Ce résultat est légèrement supérieur à celui enregistré à la suite de l'élection générale de 2011 (83 %).

### **Le vote lors de l'élection partielle**

Quatre personnes sur cinq (80 %) affirment avoir voté lors de l'élection partielle du 19 mars. Par ailleurs, 87 % des répondants signalent avoir également voté lors de l'élection générale de 2011. En similitude avec la précédente élection générale, les principales raisons invoquées pour expliquer la participation à l'élection partielle sont le devoir (45 %) et l'habitude (25 %).

Les enjeux du quotidien (66 %) réunissent les raisons invoquées le plus souvent pour expliquer l'absence de vote (p. ex., être trop occupé(e), ou à cause de déplacements, d'une blessure, d'une maladie). En outre, 35 % des répondants ont signalé des enjeux politiques pour expliquer pourquoi ils n'ont pas voté (p. ex., un manque d'intérêt/l'apathie, la futilité perçue du vote, des raisons liées aux partis politiques), tandis que 5 % signalent des enjeux liés au processus électoral (p. ex., un manque d'information au sujet du processus de vote, des problèmes d'accès, des problèmes d'inscription). Ces résultats rejoignent les observations liées à la précédente élection générale.



Les répondants qui ont signalé ne pas avoir voté lors de l'élection partielle devaient aussi définir ce qui pourrait être fait, selon eux, pour les encourager à voter lors de la prochaine élection fédérale, le cas échéant. La principale suggestion, que signalent 25 % des répondants (n= 24), s'attache à la possibilité de voter en ligne. À cet effet, signalons que lorsque interrogés directement à ce sujet, plus des deux tiers (68 %) des répondants n'ayant pas voté ont indiqué qu'ils auraient voté si c'était possible de le faire par Internet, à partir du site Web d'Élections Canada.

### **Participation électorale**

Parmi les répondants qui affirment avoir voté à l'élection partielle, quatre sur cinq rapportent l'avoir fait au bureau de scrutin, le jour de l'élection. Suite à cela, 17 % affirment avoir voté par anticipation, tandis que 2 % indiquent l'avoir fait au bureau local d'Élections Canada. Dans des proportions pratiquement identiques à celles observées à la suite de l'élection générale de 2011, presque tous les répondants ont indiqué qu'il était très facile (89 %) ou assez facile (9 %) de voter. De plus, près de la moitié (44 %) des répondants disent qu'ils étaient au courant de la possibilité de voter par la poste, en tout temps, lors d'une élection fédérale.

### **Établissement de l'identité des électeurs**

Les exigences en matière de preuves d'identité sont largement connues. En similitude avec les résultats de l'élection générale de 2011, 96 % des répondants interrogés indiquent qu'ils étaient au courant que les électeurs doivent présenter une preuve d'identité pour voter lors d'une élection fédérale. Dans une proportion légèrement plus faible, 92 % affirment qu'ils étaient au courant qu'il faut présenter une preuve d'adresse pour voter lors d'une élection fédérale (comparativement à 89 % lors de l'élection générale de 2011).

Chez les répondants au courant des exigences en matière d'identité, les principales sources d'information au sujet de ces exigences sont les connaissances préalables ou l'expérience d'une élection antérieure (56 %), ainsi que la carte d'information de l'électeur (40 %). Presque tous les électeurs ayant voté à un bureau de scrutin<sup>3</sup> (99 %) ont rapporté qu'ils étaient munis des pièces d'identité requises lorsqu'ils sont allés voter. Concernant les types de documents que les électeurs ont apportés pour prouver leur identité et leur adresse au bureau de scrutin, la grande majorité (79 %) des personnes interrogées disent s'être servies de leur permis de conduire. Dans une proportion supérieure à neuf sur dix (94 %), les répondants ayant voté lors de l'élection partielle affirment qu'il est très facile ou plutôt facile de satisfaire aux exigences en matière d'identité.

### **Expérience des électeurs et questions connexes**

C'est en proportion largement majoritaire (85 %) que les électeurs indiquent être partis de la maison pour aller voter. Dans des proportions considérablement plus faibles, 12 % rapportent être partis de leur lieu de travail pour aller voter, et 3 % sont partis d'autres endroits. Presque tous les répondants sont d'avis que la distance à parcourir pour aller voter était raisonnable (98 %) et n'ont pas eu de difficulté à se rendre au bureau de scrutin (99 %).

---

<sup>3</sup> L'expression « bureau de scrutin » désigne les bureaux de vote, le jour de l'élection, de même que les bureaux de vote par anticipation. Le vote aux bureaux locaux d'Élections Canada et le vote par la poste font appel à d'autres exigences en matière d'identité.



Presque tous les électeurs interrogés (99 %) affirment que le temps d'attente pour voter était raisonnable et sont satisfaits de la langue dans laquelle ils ont été servis. De plus, 99 % des personnes interrogées sont satisfaites à l'égard du service qu'a offert le personnel d'Élections Canada au moment du vote (88 % des répondants se disent *très* satisfaits). Dans l'ensemble, ces résultats sont cohérents avec ceux de l'élection générale de 2011.

### **Accessibilité**

En grande majorité (92 %), les électeurs estiment que le bâtiment où ils ont voté était très accessible, tandis que presque tous les autres (6 %) estiment que le bâtiment était assez accessible. Presque tous les électeurs interrogés (98 %) sont d'avis qu'il y avait assez d'affiches à *l'intérieur* du bâtiment pour indiquer le chemin jusqu'à la salle où le vote a eu lieu. Dans une proportion légèrement inférieure (89 %), les répondants disent qu'il y avait assez d'affiches à *l'extérieur* du bâtiment pour les aider à trouver l'entrée du bureau de vote. En guise de référence, signalons que le résultat témoignant des perceptions à l'égard de la quantité d'affiches à *l'intérieur* du bâtiment est similaire à celui de la plus récente élection générale (95 %). En revanche, au niveau des affiches se trouvant à *l'extérieur* du bâtiment, le résultat s'attachant à l'élection partielle est supérieur à celui de l'élection générale de 2011 (82 %).

Un peu plus de la moitié (52 %) des électeurs interrogés ne se souviennent *pas* d'avoir vu des affiches indiquant que le bureau de scrutin avait un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants. Par ailleurs, c'est dans une proportion s'élevant à près de quatre sur dix (37 %) que des répondants ont indiqué se souvenir d'avoir vu ces affiches (11 % des répondants n'étaient pas certains). Au nombre de ceux qui se sont souvenus de ces affiches, 92 % indiquent qu'elles étaient au moins assez visibles. En particulier, 66 % des répondants estiment qu'elles étaient très visibles. Un très faible nombre de répondants (4 %) estiment que ces affiches étaient peu visibles.

### **Équité**

Selon une perception répandue, Élections Canada a fait preuve d'équité dans la gestion de l'élection partielle. En effet, c'est dans une forte proportion de 89 % que les répondants sont d'avis qu'Élections Canada a géré l'élection de façon équitable. Plus particulièrement, les trois quarts (75 %) des répondants estiment que l'élection a été gérée de façon *très* équitable. La proportion des électeurs ayant l'opinion que l'élection a été gérée de façon *très* équitable est ainsi plus élevée que celle observée suite à l'élection générale de 2011 (65 %).

### **Conclusions et répercussions**

Les résultats témoignant de la connaissance de l'élection partielle sont très élevés. Les médias traditionnels constituent la principale source d'information à ce sujet. La majorité des personnes interrogées soutiennent avoir participé à l'élection partielle du 19 mars, et la proportion minoritaire de répondants qui n'ont pas voté se sont révélés plus susceptibles de signaler des raisons liées au quotidien pour expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait. Ces résultats font penser que le vote en ligne pourrait contribuer à répondre aux besoins des personnes qui ne votent pas, d'autant plus que plus des deux tiers des personnes n'ayant pas voté affirment qu'elles auraient voté si c'était possible de le faire sur Internet.





Concernant l'expérience réelle du vote, les résultats, très favorables, rejoignent les observations s'attachant à l'élection générale la plus récente. Presque tous les répondants sont d'avis que la distance à parcourir pour se rendre au bureau de vote est raisonnable, qu'il est facile de voter et de satisfaire aux exigences en matière d'identité, que l'attente avant de voter était raisonnable, et que l'élection partielle s'est déroulée de façon équitable. Dans la même veine, tous sont satisfaits de la langue dans laquelle on les a servis au bureau de scrutin, de même que des services offerts par le personnel d'Élections Canada. À l'appui des observations au sujet de la régularité de la prestation de service, les niveaux de satisfaction à l'égard du personnel d'Élections Canada sont pratiquement identiques à ceux observés suite à l'élection générale de 2011.

Enfin, sur le plan des communications d'Élections Canada, les résultats du sondage sont largement favorables. Presque tous les répondants qui se souvenaient d'avoir reçu la carte d'information de l'électeur ont dit que leur nom et leur adresse étaient exacts. Presque tous les répondants connaissaient les exigences en matière d'identité avant d'aller voter (en grande partie grâce aux documents d'information d'Élections Canada). Ceci dit, les résultats témoignant du niveau de rappel de la publicité sont modestes, ce qui fait penser qu'Élections Canada pourrait souhaiter reconsidérer sa façon de présenter et de communiquer ses informations sur les élections.





## INTRODUCTION

Élections Canada a retenu les services de Phoenix Strategic Perspectives Inc. pour réaliser un sondage auprès des électeurs admissibles à l'élection partielle du 19 mars 2012.

### Contexte et objectifs

Élections Canada, qui est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement, se charge de la surveillance et de la conduite des élections fédérale au Canada. Dans le cadre de son programme d'évaluation, l'organisme souhaitait effectuer un sondage auprès des électeurs de la circonscription de Toronto-Danforth (Ontario), dans laquelle une élection partielle s'est tenue le 19 mars 2012. Ce sondage auprès des électeurs visait à évaluer leurs opinions, leur expérience, leurs attitudes et leurs connaissances au sujet des services qu'offre l'organisme et au sujet de divers aspects du processus électoral.

Plus particulièrement, dans le cadre du sondage, les Canadiens et Canadiennes interrogés devaient se prononcer sur les enjeux suivants :

- La participation et les attitudes sous-tendant le vote ou l'absence de vote;
- La commodité (lieu du vote, accessibilité, affiches, distance, attente, etc.);
- La satisfaction à l'égard de l'inscription et du déroulement du vote, y compris les services offerts au bureau de scrutin;
- Les attitudes à l'égard des exigences en matière de preuves d'identité auxquelles doivent se soumettre les électeurs, et les expériences en la matière;
- Le rayonnement des divers produits de communication et la mémorisation des renseignements que communiquent les produits.

Les résultats serviront à évaluer et améliorer les programmes et services d'Élections Canada destinés aux électeurs, et appuieront également le Directeur général des élections dans l'élaboration de ses recommandations au Parlement.

### Plan de l'étude

Nous avons réalisé un sondage téléphonique auprès de 750 électeurs admissibles. Les électeurs admissibles sont des citoyens canadiens qui avaient au moins 18 ans le 19 mars 2012 et qui résidaient dans la circonscription fédérale de Toronto-Danforth entre le 15 février 2012, soit la première journée de la période de révision, et le 19 mars 2012, le jour de l'élection. Compte tenu de la taille d'échantillon, les résultats globaux peuvent être tenus pour exacts dans une marge de  $\pm 3,6\%$ , 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus importante pour les résultats s'attachant à des sous-groupes de l'échantillon total.

- Voici les caractéristiques du sondage :
  - Le travail sur le terrain s'est déroulé du 10 au 24 avril 2012.
  - Toutes les entrevues se sont déroulées dans la langue officielle de choix du ou de la répondant(e).
  - En moyenne, les entrevues ont duré 14 minutes.
  - Élections Canada a fourni un questionnaire de sondage fondé en grande partie sur ce qui avait été élaboré pour les élections partielles précédentes. Phoenix a apporté des changements mineurs en consultation avec Élections Canada.



- Le sondage était inscrit auprès du système national d'enregistrement des sondages de L'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM).
- Le sondage s'est déroulé en conformité avec les normes établies par l'ARIM, de même qu'avec les dispositions des lois fédérales applicables, y compris la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), la loi canadienne sur la protection de la confidentialité dans le secteur privé.

Il est possible de consulter le document méthodologique, sous pli séparé, pour obtenir un survol exhaustif des méthodes mises en œuvre dans le cadre de l'étude.

#### Note aux lecteurs

- Pour les besoins de la rédaction, les expressions « électeurs », « électeurs admissibles », « répondants » et « personnes interrogées » sont utilisées de façon interchangeable pour désigner les participants du sondage. Les personnes ayant voté lors de l'élection seront désignées comme telle.
- Dans le rapport, sauf indication contraire, tous les résultats sont exprimés en pourcentages.
- Dans des cas précis, lorsque la taille d'échantillon est particulièrement modeste, le nombre total non pondéré est présenté au lieu du pourcentage.
- Dans le présent rapport, compte tenu de l'arrondissement, les totaux peuvent ne pas s'établir à 100 %.
- Le nombre de répondants change au fil du rapport parce qu'il arrive souvent que des questions soient soumises à des sous-échantillons de la population à l'étude. Par conséquent, il faut en tenir compte et faire preuve de circonspection dans l'interprétation des résultats s'attachant à des nombres plus restreints de répondants.
- Dans certains cas, le texte précise le nombre de répondants ayant répondu à certaines questions ou ayant répondu d'une certaine façon. Nous présenterons ces données de la façon suivante : n = 100, qui signifie dans ce cas-ci qu'il y a 100 répondants.
- Le rapport présente les différences démographiques et les autres différences entre les sous-groupes. Les passages faisant état de ces différences sont présentés dans un encadré ombré pour repérage facile. Seules les différences entre des sous-groupes qui sont significatives statistiquement à un niveau de confiance de 95 %, qui s'inscrivent dans une tendance ou qui s'attachent à un sous-groupe dont l'échantillon est supérieur à n=30 sont présentées dans le rapport.
- Dans les cas où il est pertinent de le faire, les résultats de ce sondage sont comparés avec ceux du 2 mai 2011, en guise de référence<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> À cet effet, il convient de souligner que les résultats donnant suite à l'élection générale de 2011 font écho à l'opinion des électeurs à l'échelle du Canada, tandis que les résultats découlant de l'élection partielle ne reflètent que l'opinion des électeurs dans la circonscription de Toronto-Danforth.



## CONNAISSANCE DE L'ÉLECTION PARTIELLE

La présente section porte sur la mesure dans laquelle les électeurs admissibles étaient au courant de la tenue de l'élection partielle.

### Connaissance répandue de l'élection partielle

C'est pratiquement l'ensemble des électeurs admissibles (96 %) qui affirment qu'ils étaient au courant de la tenue d'une élection partielle, dans leur circonscription, le 19 mars 2012. Ce résultat rappelle la proportion de répondants au courant de la tenue d'une élection générale en 2011 (98 %).

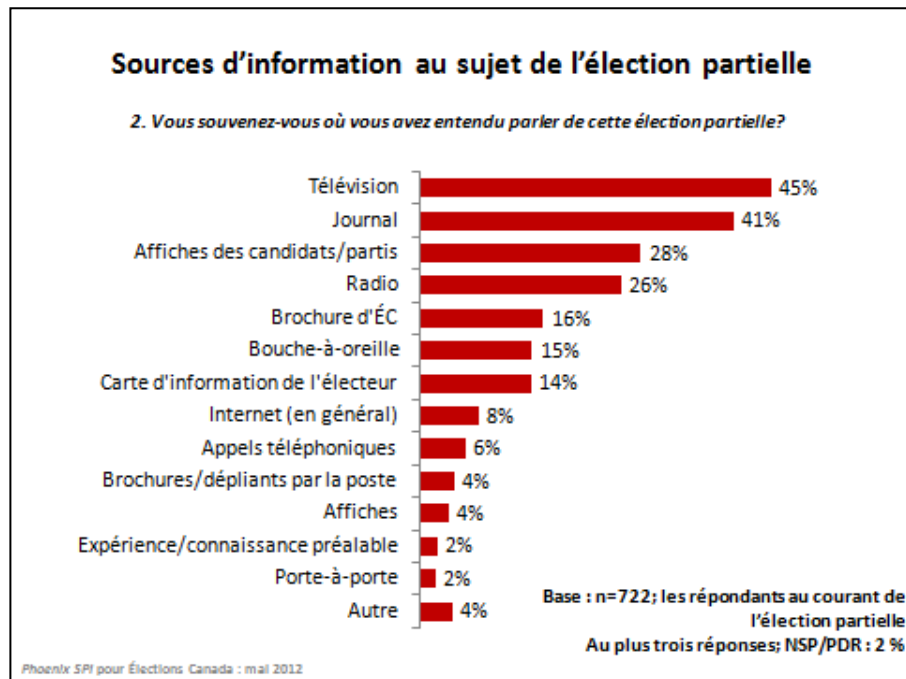
### Différences sociodémographiques

Les électeurs admissibles nés au Canada se sont révélés plus enclins à se dire au courant de l'élection partielle (dans une proportion de 98 % c. 91 % des électeurs nés à l'étranger). Par ailleurs, les répondants ayant fait tout au plus des études secondaires se sont révélés moins susceptibles d'être au courant de la tenue de l'élection partielle que les répondants détenant un grade universitaire (91 % c. 97 %). La probabilité d'être au courant de l'élection partielle augmente en fonction du revenu du ménage, passant de 90 % des répondants dont le revenu du ménage s'établit en dessous de 40 000 \$, à 99 % des répondants dont le revenu s'élève à au moins 100 000 \$ par année.

### Les médias traditionnels – principales sources d'information au sujet de l'élection partielle

Concernant la façon dont ils ont entendu parler de l'élection partielle du 19 mars, les répondants signalent le plus souvent des médias traditionnels. C'est ainsi que la télévision arrive en tête de liste des sources d'information mentionnées (45 %), suivit des journaux (41 %) et, avec un certain recul, la radio (26 %). En outre, près du tiers des répondants font état d'un type d'affiches, qu'il s'agisse des affiches des candidats ou des partis (28 %) ou d'affiches sur l'élection en général (4 %).

C'est en nombres nettement moins importants que les électeurs admissibles font état des autres sources signalées, qui comprennent le dépliant ou la brochure d'Élections Canada (c.-à-d. la brochure/carte de rappel) (16 %), le bouche-à-oreille (15 %), ainsi que la carte d'information de l'électeur (14 %). En proportions relativement faibles (s'établissant tout au plus à 8 %), les répondants ont entendu parler de l'élection partielle au moyen de l'Internet (8 %), d'appels téléphoniques (6 %) ou de dépliants ou brochures non précisés (4 %), grâce à leur expérience ou à leur connaissance préalable (2 %) ou suite à une visite de porte-à-porte (2 %).



### Différences sociodémographiques

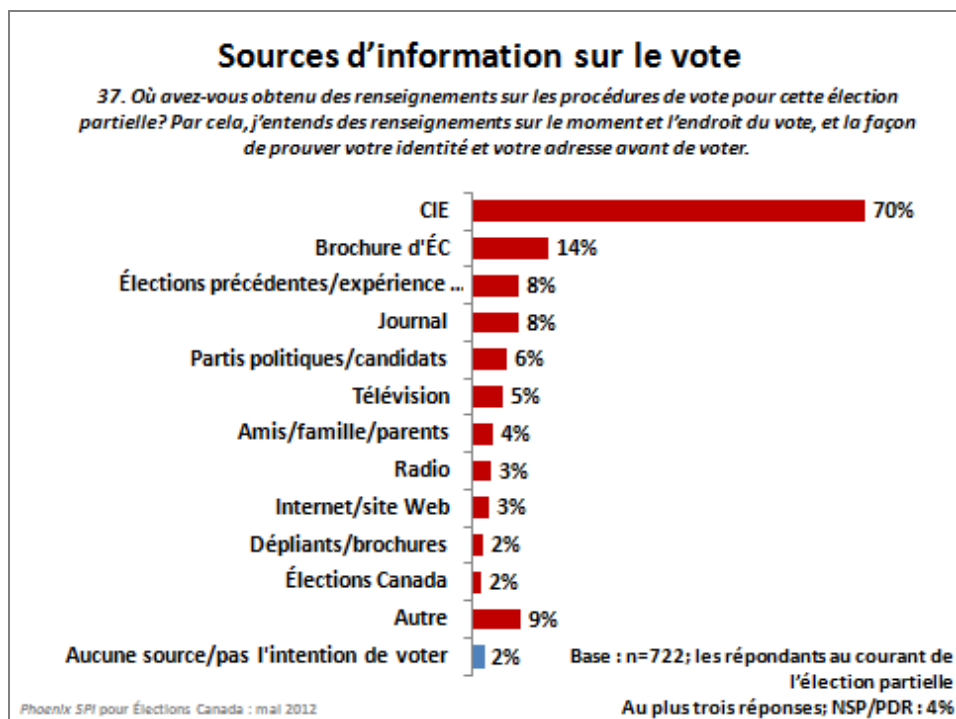
Les journaux sont signalés plus souvent par les électeurs plus âgés (47 % des personnes de 45 ans ou plus), de même que par les répondants à la maison à plein temps (dans une proportion de 50 %, comparativement à 41 % des personnes ayant un emploi). Les électeurs dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 \$ se sont révélés moins enclins à avoir pris connaissance de la tenue de l'élection partielle dans un journal. Les électeurs plus âgés (28 % des répondants de 45 à 64 ans et 27 % des répondants de 65 ans ou plus), les répondants titulaires d'un grade universitaire (32 %), de même que les répondants dont le revenu du ménage s'élève à au moins 100 000 \$ (32 %) se sont révélés plus susceptibles d'avoir entendu parler de l'élection partielle à la radio.

## INFORMATION SUR LE VOTE

La présente section s'attache à des enjeux liés aux diverses voies qu'Élections Canada privilégie pour communiquer de l'information à l'électorat.

### Les principales sources d'information sur le vote sont la CIE et la brochure d'ÉC

Les électeurs admissibles au courant de la tenue de l'élection partielle étaient invité à spécifier où ils ont obtenu de l'information sur les procédures de vote<sup>5</sup> pour cette élection partielle. Ce sont les documents d'Élections Canada, par une marge considérable, que les répondants signalent le plus souvent à cet égard. Plus particulièrement, 70 % des répondants signalent la carte d'information de l'électeur, tandis que 14 % font état d'un dépliant reçu d'Élections Canada. D'autre part, 2 % des répondants indiquent avoir obtenu l'information directement d'Élections Canada. À titre comparatif, les résultats s'attachant à l'élection générale de 2011 démontraient que 66 % des répondants ont obtenu l'information au moyen de la carte d'information de l'électeur, 8 % dans les dépliants ou brochures d'Élections Canada et 3 % suite à une prise de contact directe avec l'organisme.



Suite à cela, les répondants se sont révélés plus susceptibles de signaler les médias suivants: les journaux (8 %), la télévision (5 %), la radio (3 %), de même que l'Internet ou les sites Web (3 %). Au nombre des autres sources signalées, figurent l'expérience antérieure (8 %), les partis politiques ou les candidats (6 %), la famille et les amis (4 %), de même que les dépliants ou brochures (2 %). Une gamme d'autres sources d'information ont été signalées par de très faibles nombres de répondants (dans des proportions s'élevant à tout au plus 1 %).

<sup>5</sup> Il s'agit de renseignements sur le moment et l'endroit du vote, de même que sur la façon de prouver son identité et son adresse avant de voter.

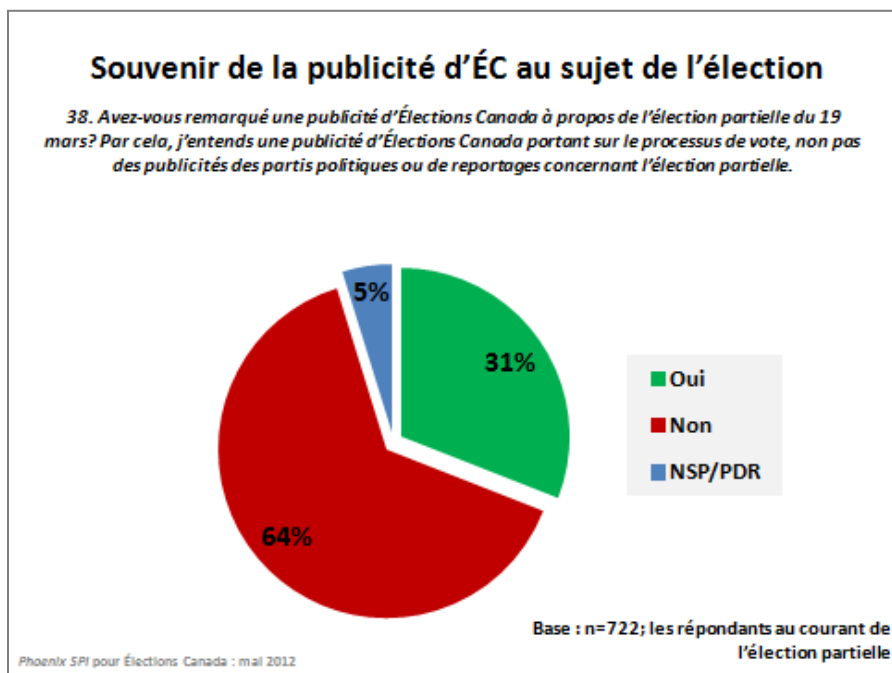
### Différences sociodémographiques

Ce sont les répondants dont le revenu du ménage est plus élevé qui se sont révélés les plus susceptibles d'avoir obtenu de l'information sur les procédures de vote pour l'élection partielle au moyen de leur carte d'information de l'électeur. En effet, la proportion des personnes répondant de cette façon s'est établie à 77 % chez les répondants dont le revenu du ménage s'établit entre 60 000 \$ et 100 000 \$ et à 80 % chez les répondants dont le revenu du ménage est supérieur à 100 000 \$.

Au nombre des répondants plus susceptibles d'avoir obtenu de l'information sur les procédures de vote au moyen de la carte d'information de l'électeur, figurent également les électeurs ayant un emploi (76 %), les électeurs ayant de 25 à 44 ans (75 %) ou de 45 à 64 ans (74 %), les électeurs nés au Canada (74 %), les électeurs n'ayant pas d'handicap (72 %), de même que les électeurs ayant complété des études postsecondaires, que ce soit au niveau collégial (70 %) ou universitaire (75 %).

### Souvenir modeste de la publicité d'Élections Canada

Près du tiers (31 %) des électeurs admissibles au courant de la tenue de l'élection partielle (n = 722) disent avoir remarqué une publicité d'Élections Canada au sujet du processus de vote, comparativement à 40 % des répondants interrogés à ce sujet à la suite de l'élection générale de 2011. Par ailleurs, 64 % des personnes interrogées ne sont pas parvenues à se souvenir de la publicité.



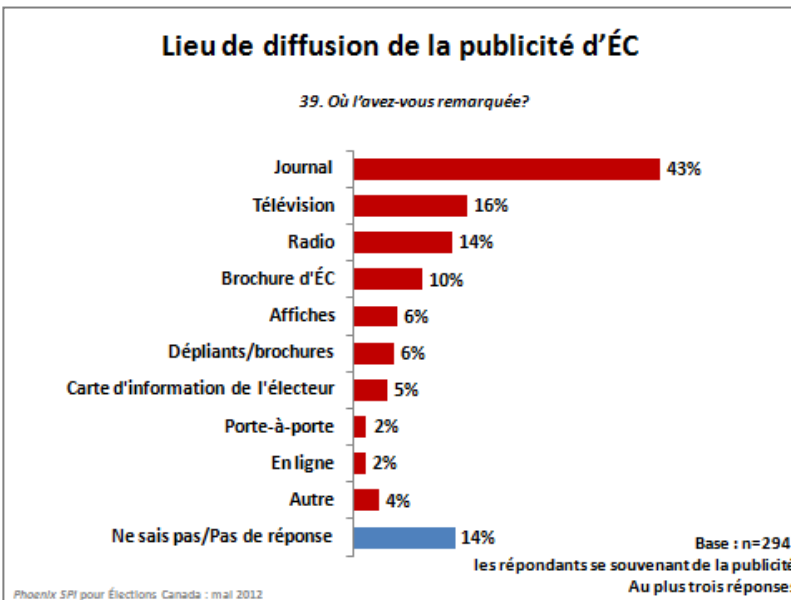


## Différences sociodémographiques

La probabilité d'avoir remarqué la publicité d'Élections Canada augmente avec l'âge, passant de 5 % des répondants de 18 à 24 ans à 42 % des électeurs de 65 ans ou plus. Le niveau de rappel est plus élevé chez les électeurs à la maison à temps plein (40 %), de même que chez ceux qui ont un emploi (31 %), comparativement aux électeurs sans emploi (29 %) et aux étudiants (7 %).

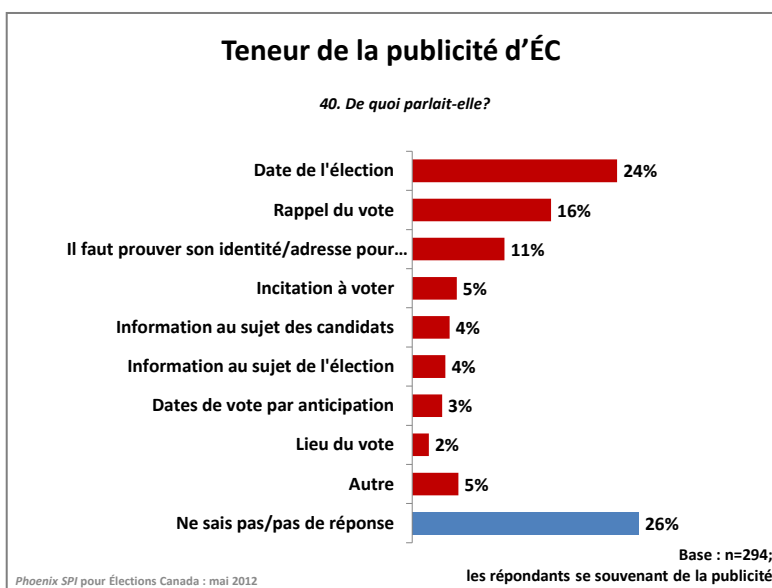
## Le rappel des annonces dans les journaux était la plus remarquée

Les répondants se souvenant d'une publicité d'Élections Canada au sujet de l'élection partielle du 19 mars (n=294) se sont révélés le plus susceptibles de l'avoir remarquée dans un journal (43 %). Suite à cela, 16 % des personnes interrogées disent l'avoir vue à la télévision<sup>6</sup>, 14 % disent l'avoir entendue à la radio, tandis que 10 % signalent le dépliant d'Élections Canada. Les autres sources ont été signalées beaucoup moins souvent.



## Rappel du contenu: la date, la carte d rappel et les exigences en matière de preuve d'identité

Les répondants se souvenant d'avoir vu ou entendu une publicité d'Élections Canada (n=294) étaient invités à spécifier ce dont il était question dans cette annonce. La plus forte proportion (26 %) de répondants ont répondu ne pas avoir de souvenir précis à cet effet. Parmi ceux qui se souvenaient du contenu de la publicité, la plupart ont fait état de la date de l'élection (24 %), d'un rappel du vote (16 %), ainsi que des exigences en matière de preuve d'identité



<sup>6</sup> Il convient de signaler qu'Élections Canada n'a pas produit d'annonce télévisée pour l'élection partielle.



(11 %). Comme l'illustre le graphique présenté à la page précédente, plusieurs autres éléments ont été signalés par de faibles nombres de répondants.

### **Très peu de répondants ont communiqué avec Élections Canada**

Au nombre des répondants au courant de la tenue de l'élection partielle (n=722), 3 % affirment avoir communiqué avec Élections Canada, pour une raison ou pour une autre, pendant la campagne. Les électeurs admissibles qui ont communiqué avec Élections Canada (n=22) signalent avoir obtenu l'information dont ils avaient besoin, soit au complet (n=19) ou en partie (n=1). Deux répondants disent ne pas avoir reçu l'information dont ils avaient besoin.

### **Un besoin restreint pour des renseignements supplémentaires**

Les répondants au courant de la tenue de l'élection partielle (n=722) devaient indiquer s'ils auraient eu besoin de renseignements additionnels concernant le processus de vote, qu'ils n'ont pas obtenus, mais qui leur auraient été utiles avant d'aller voter. Dans une forte proportion de 88 %, les répondants indiquent qu'ils n'auraient pas eu besoin de plus amples renseignements.

En ce qui concerne le genre de renseignements supplémentaires qui leur auraient été utiles, les répondants signalent les éléments suivants (dans des proportions de 1 % à 2 %, dans chaque cas) : de l'information au sujet de la nécessité de présenter des preuves d'identité, les dates du vote par anticipation, de l'information sur les candidats, de même que de l'information sur le vote par la poste et sur les lieux du vote.



## INSCRIPTION ET CARTE D'INFORMATION DE L'ÉLECTEUR

La présente section porte sur des enjeux liés à l'inscription des électeurs et à la carte d'information de l'électeur.

### La carte d'information de l'électeur est largement connue et exacte

Dans une proportion supérieure à neuf sur dix (92 %), les électeurs affirment se souvenir d'avoir reçu une carte d'information de l'électeur qui leur était personnellement adressée et qui indiquait où et quand voter. Par ailleurs, 8 % des répondants ne se souviennent pas d'avoir reçu cette carte. Le niveau de rappel est pratiquement identique à celui obtenu à la suite de l'élection générale de 2011 (91 %).

### Différences sociodémographiques

La probabilité de se souvenir de la carte d'information de l'électeur augmente avec l'âge, passant de 64 %, chez les répondants de moins de 25 ans, à 96 %, chez les répondants de 65 ans ou plus. De plus, les niveaux de rappel se sont révélés plus élevés chez les électeurs dont le revenu du ménage s'établit entre 40 000 \$ et 60 000 \$ (98 %), chez les électeurs sans handicap (93 % c. 82 % de ceux qui ont un handicap), chez les électeurs à la maison à temps plein (96 %) ou qui ont un emploi (94 %, comparativement aux étudiants, pour qui ce résultat s'établit à 70 %), de même que chez les répondants ayant un grade universitaire (93 % c. 87 % des électeurs ayant fait tout au plus des études secondaires).

Nous avons demandé aux répondants qui se souviennent d'avoir reçu leur carte d'information de l'électeur (n=681) si leur nom et leur adresse étaient écrits correctement sur la carte qu'ils ont reçue. À l'exception de deux personnes, tous les électeurs interrogés indiquent que l'adresse qui figurait sur leur carte était exacte (pour un résultat de 100 %, suite à l'arrondissement), tandis que dans une proportion de 98 %, les répondants signalent que leur nom était exact. Ces résultats sont cohérents avec les observations liées à l'élection générale de 2011.

Le peu de répondants (n=14) ayant fait état d'erreurs dans leur nom ou leur adresse devaient indiquer s'ils ont fait quelque chose pour les corriger. À cet effet, six répondants ont signalé avoir fait quelque chose pour faire corriger l'information erronée.

### Souvenirs des renseignements au sujet de la carte d'information de l'électeur

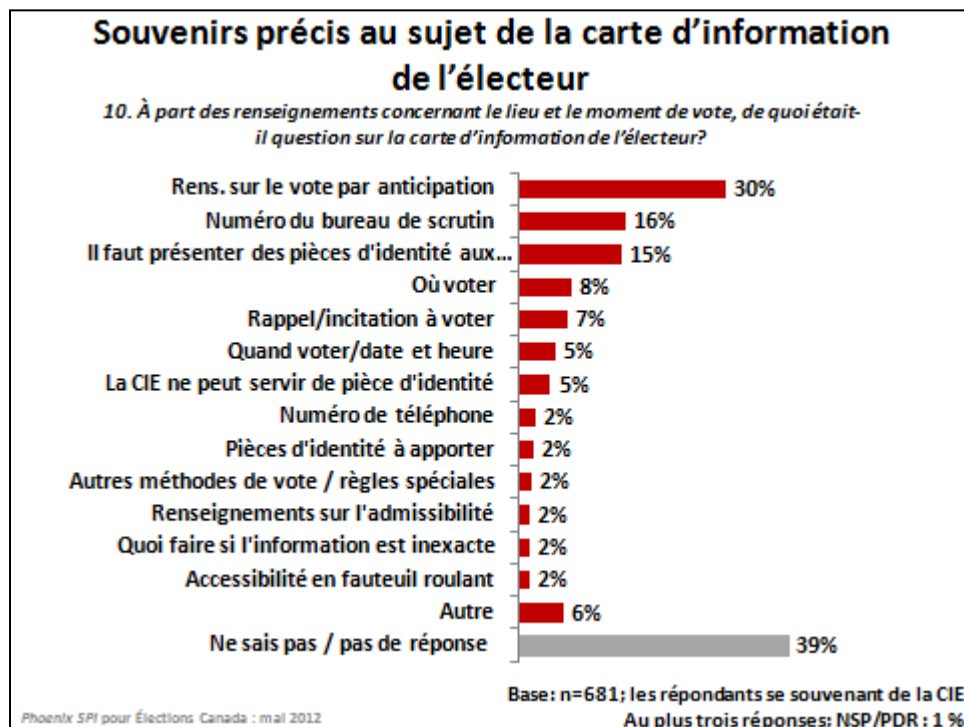
Les électeurs se souvenant d'avoir reçu leur carte d'information de l'électeur (n=681) ont été invités à signaler s'ils se souvenaient d'éléments d'information apparaissant sur la carte, à part l'information sur le lieu et le moment du vote. Dans la plus forte proportion, qui s'établit à près de quatre sur dix (39 %), les répondants ne sont pas parvenus à évoquer des éléments d'information précis.

Par ailleurs, sur le plan du rappel du contenu de la carte, 30 % des répondants indiquent que leur carte d'information de l'électeur présentait de l'information au sujet du vote par anticipation. De plus, 16 % des électeurs interrogés se rappellent que la carte présentait des renseignements sur le numéro du bureau de scrutin et 15 %, de l'information au sujet des exigences liées à la présentation de pièces d'identité pour voter. C'est aussi avec une certaine régularité que les répondants se souviennent des renseignements au sujet de l'endroit où voter (8 %), d'un rappel ou d'une incitation à voter (7 %), du moment du vote

(date et heure) (5 %), de même que de l'information à l'effet que l'on ne peut pas se servir de la carte d'information de l'électeur pour satisfaire aux exigences en matière de preuves d'identité (5 %).

### Différences sociodémographiques

Les répondants ayant un grade universitaire (35 %), les répondants dont le revenu du ménage s'établit entre 60 000 \$ et 100 000 \$ (35 %), de même que les femmes (34 %) se sont révélés plus susceptibles de se rappeler que la carte d'information de l'électeur comprenait des renseignements sur le vote par anticipation.



En ce qui concerne les répondants qui ne se souvenaient pas d'avoir reçu une carte d'information de l'électeur (n=41), la plupart se sont révélés enclins à ne rien faire pour vérifier s'ils étaient inscrits pour le vote (n=26). Par ailleurs, au nombre des répondants qui ont pris des mesures à cet effet, c'est en majorité qu'ils ont communiqué avec Élections Canada en composant le numéro sans frais de l'organisme (n=5) ou qu'ils ont vérifié s'ils étaient inscrits au bureau de scrutin ou au bureau local d'Élections Canada (n=5).

### Dans la plupart des cas, les électeurs ont apporté leur CIE au bureau de scrutin

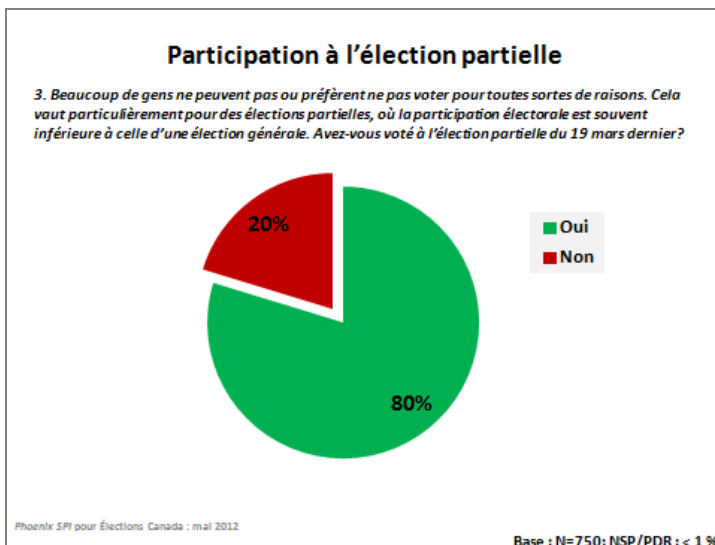
Afin de faciliter le processus de vote, les électeurs sont invités à apporter leur carte d'information de l'électeur au bureau de scrutin lors d'une élection fédérale. Dans le cadre de cette élection partielle, c'est dans une proportion s'élevant à près de neuf sur dix (88 %) que les répondants qui ont voté signalent avoir apporté leur carte d'information de l'électeur avec eux au bureau de vote (par rapport à 83 % lors de l'élection générale de 2011).

## LE VOTE LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE

La présente section s'attache aux enjeux liés au vote lors de l'élection partielle du 19 mars 2012.

### Une forte majorité de répondants affirment avoir voté

C'est dans une proportion de quatre pour cinq (80 %) que les répondants affirment avoir voté lors de l'élection partielle du 19 mars<sup>7</sup>. Par ailleurs, le cinquième (20 %) des personnes interrogées disent ne pas avoir voté lors de cette élection.



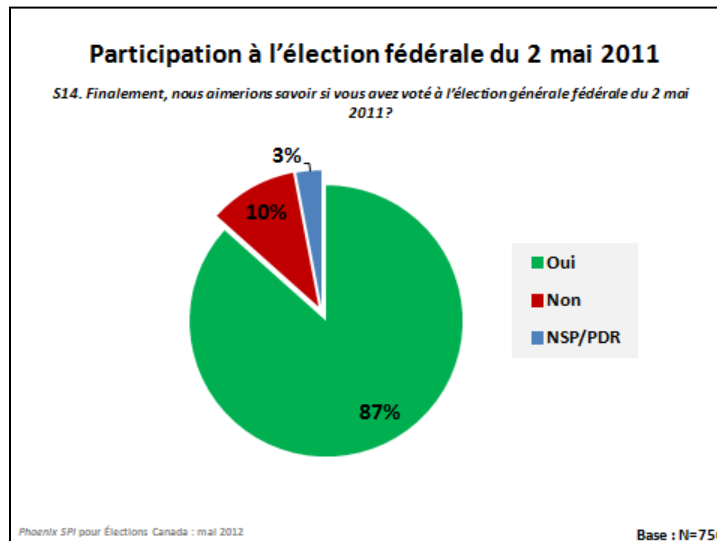
### Différences sociodémographiques

La probabilité d'avoir voté lors de l'élection partielle augmente avec l'âge, passant de 56 %, chez les répondants de 18 à 24 ans, à 85 %, chez les répondants de 65 ans ou plus. En outre, les membres des groupes suivants se sont révélés plus enclins à affirmer avoir voté lors de l'élection partielle : les électeurs nés au Canada (83 % c. 72 % des électeurs nés à l'étranger), les répondants détenant un grade universitaire (83 % c. 73 % des électeurs ayant fait des études de niveau collégial), ainsi que les répondants dont le revenu du ménage s'établit à au moins 100 000 \$ (84 % c. 70 % des répondants qui gagnent moins de 40 000 \$ par année).

### Un plus haut pourcentage d'électeur affirme avoir voté en 2011

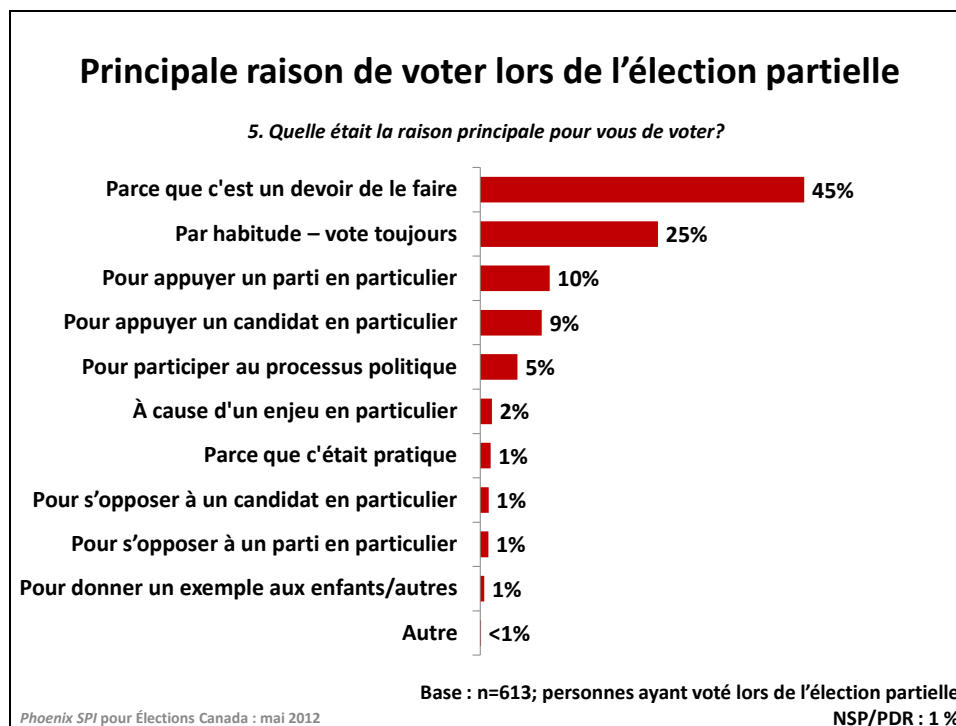
Nous avons demandé aux électeurs s'ils avaient voté lors de la précédente élection générale, qui s'est déroulée en 2011. Une comparaison des deux élections, qui se fonde sur le même échantillon d'électeurs à Toronto-Danforth, révèle que le taux de participation signalé par les intéressés est plus élevé pour l'élection générale de 2011 (87 %) que pour l'élection partielle (80 %).

<sup>7</sup> Le taux officiel de participation électorale à l'élection partielle s'est établi à 43 %. Par conséquent, dans l'interprétation de ce résultat, il importe de tenir compte de ce qui suit : 1) les gens qui ne votent pas sont plus susceptibles de refuser de participer à des sondages au sujet d'élections; 2) le facteur de désirabilité sociale peut entraîner une surdéclaration du comportement de vote.



### Un devoir, suivi d'une habitude – les principales raisons de voter

Les répondants disant avoir voté lors de l'élection partielle (n=613) devaient préciser la principale raison pour expliquer ce geste. En réponse à cette question, ce sont les raisons non politiques qui ont été signalées le plus souvent, dont particulièrement le devoir de voter (45 %) et l'habitude de le faire (25 %). Les autres raisons invoquées sont de nature plus politique, y compris l'appui d'un parti (10 %) ou d'un candidat (9 %) en particulier ou encore, la participation au processus politique (5 %).

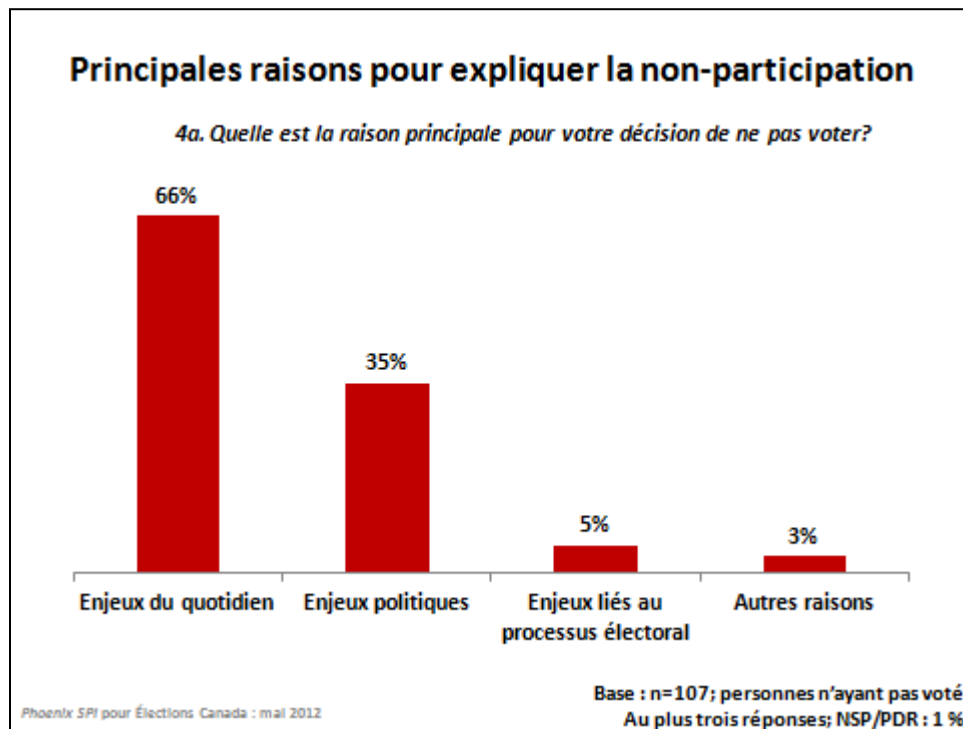


### Différences sociodémographiques

Les électeurs dont le revenu du ménage s'établit à au moins 100 000 \$ se sont révélés plus susceptibles de voter par devoir (dans une proportion de 49 % c. 29 % des répondants dont le revenu du ménage s'établit entre 40 000 \$ et 60 000 \$ et 38 % de ceux qui gagnent moins de 40 000 \$). Pour leur part, les répondants nés au Canada se sont révélés plus susceptibles que les répondants nés à l'étranger d'avoir voté par habitude (27 % c. 18 %).

### Les enjeux du quotidien : principales raisons pour lesquelles des répondants n'ont pas voté

En majorité (66 %), les répondants affirmant ne pas être parvenus à voter lors de l'élection partielle (n=107) ont invoqué des raisons liées à la vie quotidienne pour expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait. Dans les faits, ce type de raisons a été signalé près de deux fois plus souvent que tout autre type de raisons.



Par ailleurs, 35 % des répondants interrogés à ce sujet font état de raisons politiques, tandis que 5 % signalent des enjeux liés au processus électoral (dans une proportion de 3 %, les répondants invoquent d'autres raisons)<sup>8</sup>. En général, il appert que ces résultats sont plutôt semblables à ceux observés suite à l'élection générale de 2011.

<sup>8</sup> Parce que les répondants pouvaient donner plusieurs réponses, le total des pourcentages présentés dans le graphique dépasse 100 %.



Vous trouverez ci-dessous les enjeux réunis dans chacune des trois grandes catégories :

<b>Enjeux du quotidien<sup>9</sup></b>	
Trop occupé(e)	19 %
Déplacements	18 %
Santé/blessure/maladie	11 %
Obligations familiales	8 %
Travail	7 %
En cours de déménagement/changement d'adresse	6 %
Manque d'information	5 %
Oubli	4 %
Problèmes de transport	1 %
<b>Enjeux politiques</b>	
Manque d'intérêt/apathie	13 %
Raisons liées aux candidats/indécision quant au/à la candidat(e) à appuyer	11 %
Absence de sens du vote	8 %
Raisons liées aux partis politiques	3 %
Cynisme	3 %
Faute de réelle concurrence / ne croyait pas que ça changerait quelque chose	1 %
Raisons liées aux politiciens (en général)	<1%
Raisons liées au gouvernement	<1%
<b>Enjeux liés au processus électoral</b>	
Manque d'information au sujet du processus de vote (p. ex., quand/où voter)	2 %
Problèmes d'accès aux bureau de scrutin	2 %
Problèmes d'inscription	1 %
Faute de documents pour prouver l'identité au moment du vote	<1%
Les bureaux de scrutin sont situés trop loin de la maison	<1%

### Suggestions pour encourager le vote chez les personnes n'ayant pas voté

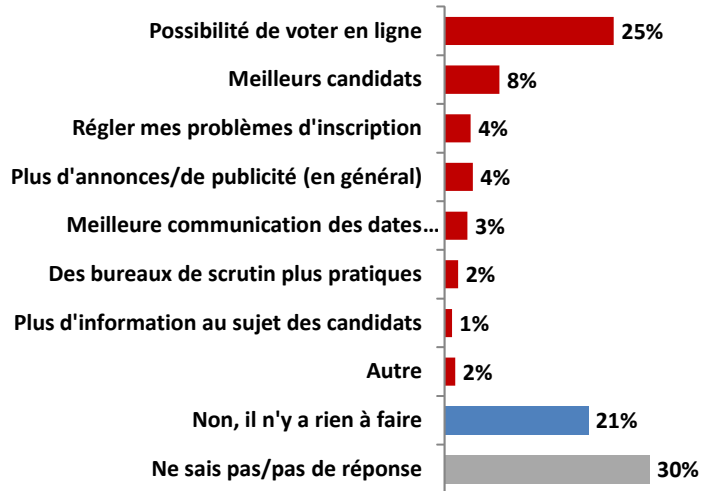
Les répondants qui ont signalé ne pas avoir voté lors de l'élection partielle (n=107) devaient aussi définir ce qui pourrait être fait, selon eux, pour les encourager à voter lors de la prochaine élection fédérale, le cas échéant. En réponse à cette question, 30 % des personnes interrogées n'ont pas formulé de suggestion, tandis que 21 % des répondants signalent que rien ne pourrait les encourager à voter. Par ailleurs, au nombre des commentaires formulés au sujet de la question de fond, la principale suggestion que signalent 25 % des répondants s'attache à la possibilité de voter en ligne. À cet effet, il convient de souligner que cette suggestion se fonde sur l'avis de 24 répondants seulement. En guise de référence, 14 % des électeurs canadiens ont formulé cette suggestion suite à l'élection générale de 2011 (n=69). Toutes les autres suggestions

<sup>9</sup> Les totaux des pourcentages s'attachant aux divers éléments pourraient ne pas correspondre aux totaux des grandes catégories figurant dans le précédent graphique pour les raisons suivantes : 1) l'arrondissement; 2) la présentation d'enjeux signalés par un très faible nombre de répondants (< 1 %); et 3) les répondants ayant signalé plus d'une raison s'inscrivant dans la même catégorie ne comptent qu'une fois dans la présentation des résultats globaux.



## Suggestions pour encourager le vote chez les personnes n'ayant pas voté

4c. D'après vous, y a-t-il quelque chose qui pourrait être fait pour vous encourager à aller voter lors de la prochaine élection fédérale?



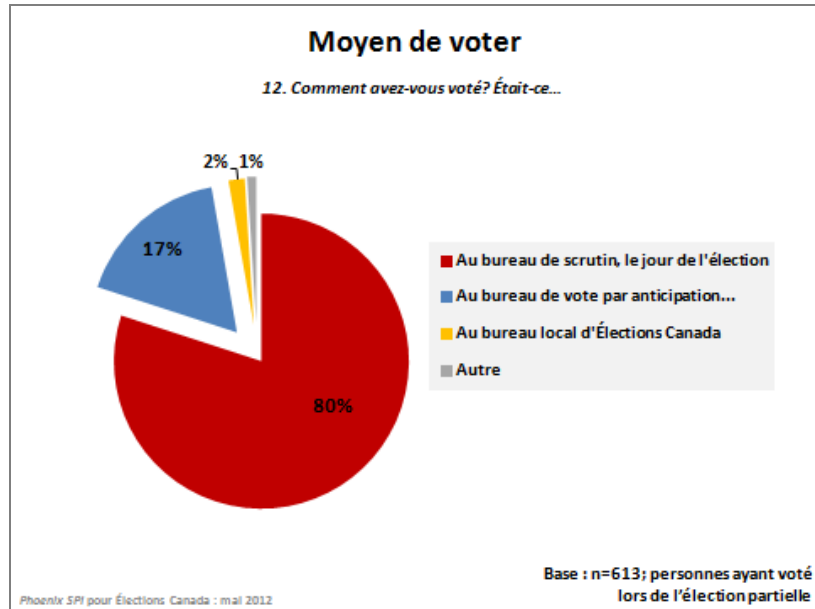
## PARTICIPATION ÉLECTORALE

La présente section présente la rétroaction des répondants au sujet d'enjeux liés à la participation électorale.

### La plupart des répondants ont voté au bureau de scrutin le jour de l'élection

La grande majorité (80 %) des répondants affirmant avoir voté lors de l'élection partielle disent avoir voté au bureau de scrutin le jour de l'élection. Suite à cela, 17 % des personnes interrogées affirment avoir voté par anticipation, tandis que dans une proportion de 2 %, les répondants qui ont voté l'ont fait au bureau local d'Élections Canada.

Ces résultats sont identiques à ceux observés à la suite de l'élection générale fédérale de 2011.



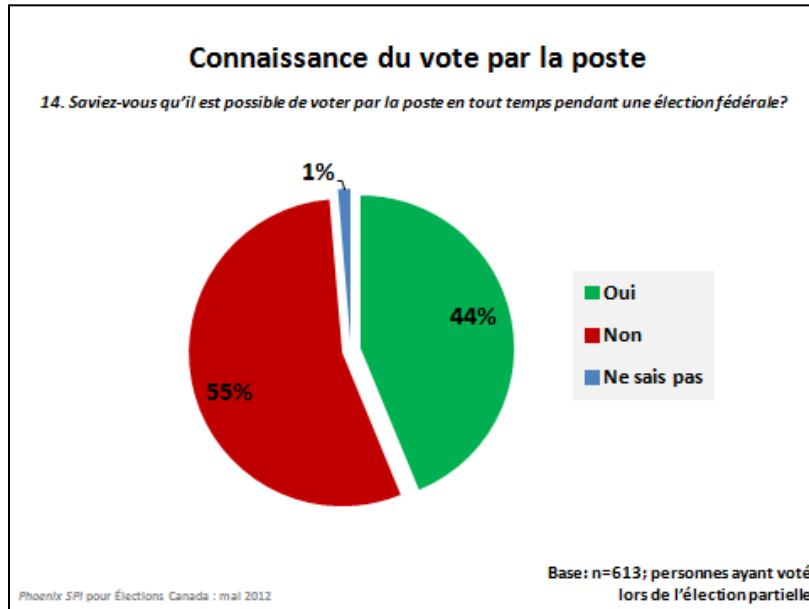
### Différences sociodémographiques

Les sous-groupes suivants se sont révélés plus susceptibles de signaler avoir voté au bureau de scrutin, le jour de l'élection : les répondants ayant fait des études de niveau collégial (90 %), les électeurs de moins de 25 ans (93 %), de même que les étudiants (96 %).

### Près de la moitié des répondants était au courant du vote par la poste

Un peu plus de quatre répondants sur dix (44 %) se disent au courant de la possibilité de voter par la poste, en tout temps, lors d'une élection fédérale, alors que 55 % des personnes interrogées ne le savaient pas.

Le résultat témoignant de la connaissance du vote par la poste est pratiquement identique à celui observé suite à la dernière élection générale (43 %).

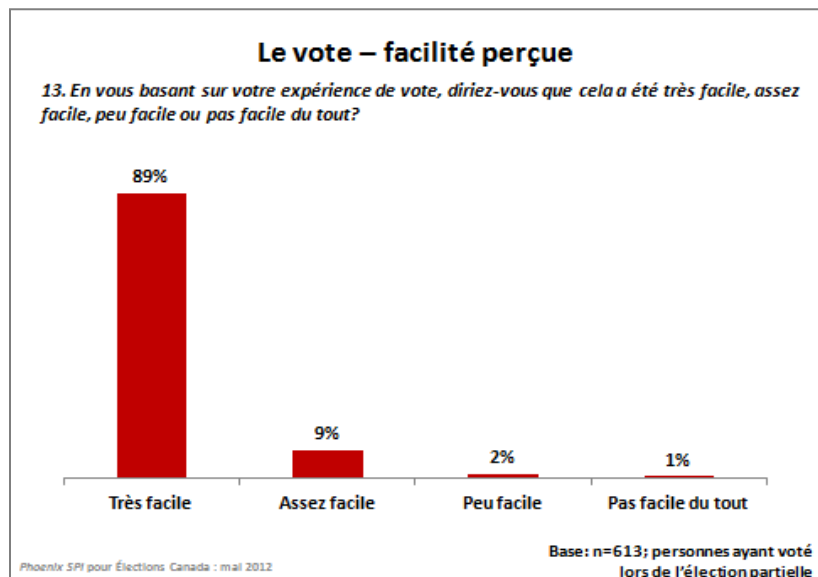


#### Différences sociodémographiques

La probabilité de savoir qu'il est possible de voter par la poste est plus forte chez les étudiants (59 %).

#### L'exercice du vote est tenu pour facile

Les personnes ayant voté sont très peu nombreuses à indiquer que l'exercice du vote s'est révélé difficile. Au contraire, c'est pratiquement l'ensemble de ces répondants qui affirment que l'expérience du vote s'est révélée très facile (89 %) ou assez facile (9 %). Néanmoins, 3 % des répondants estiment qu'il n'est pas facile de voter. Dans l'ensemble, ces résultats sont semblables à ceux découlant de l'étude sur l'élection générale de 2011, dans le cadre de laquelle la plupart des électeurs avaient affirmé que l'exercice du vote étaient très facile (92 %) ou assez facile (7 %).





### **Différences sociodémographiques**

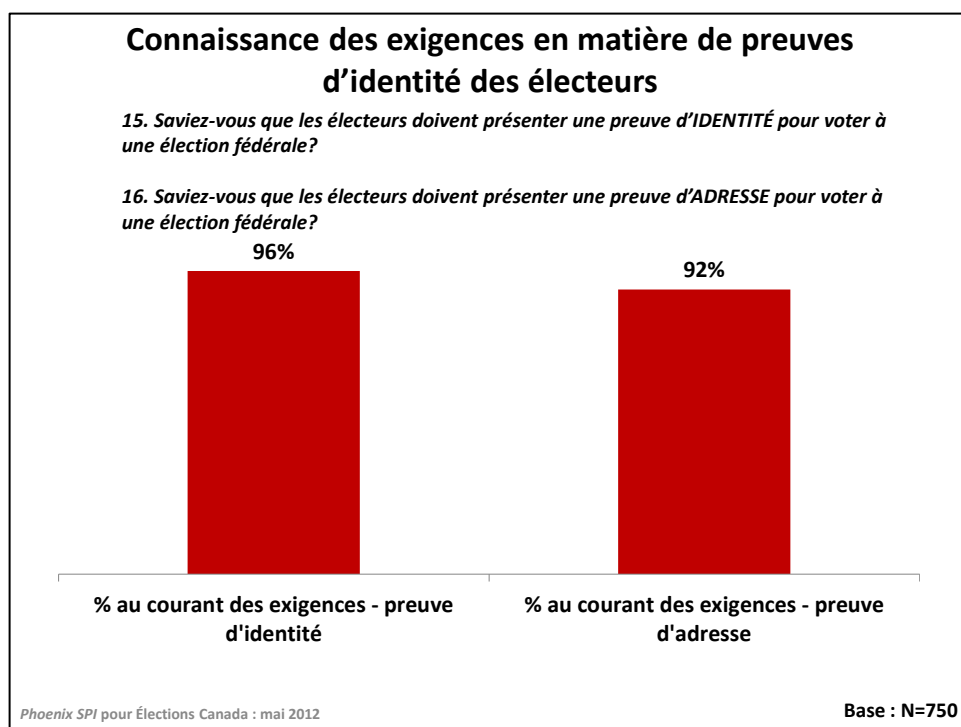
Les étudiants (82 %), les électeurs ayant fait des études de niveau collégial (81 %) et les électeurs dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 \$ (80 %) sont moins susceptibles d'estimer que l'exercice du vote était très facile.

## ÉTABLISSEMENT DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

La présente section porte sur des enjeux liés à l'établissement de l'identité des électeurs dans le contexte de l'exercice du vote.

### Les exigences en matière de preuves d'identité sont largement connues

La plupart des répondants affirment qu'ils étaient au courant des exigences en matière de preuves d'identité. En effet, c'est dans une forte proportion de 96 % que les répondants interrogés indiquent qu'ils étaient au courant que les électeurs doivent présenter une preuve d'identité pour voter lors d'une élection fédérale (comparativement à 97 % des répondants suite à l'élection générale de 2011). Dans une proportion plus faible, s'établissant à 92 %, les répondants affirment qu'ils étaient au courant qu'il faut présenter une preuve d'adresse pour voter lors d'une élection fédérale (comparativement à 89 % des répondants suite à l'élection générale de 2011).



### Différences sociodémographiques

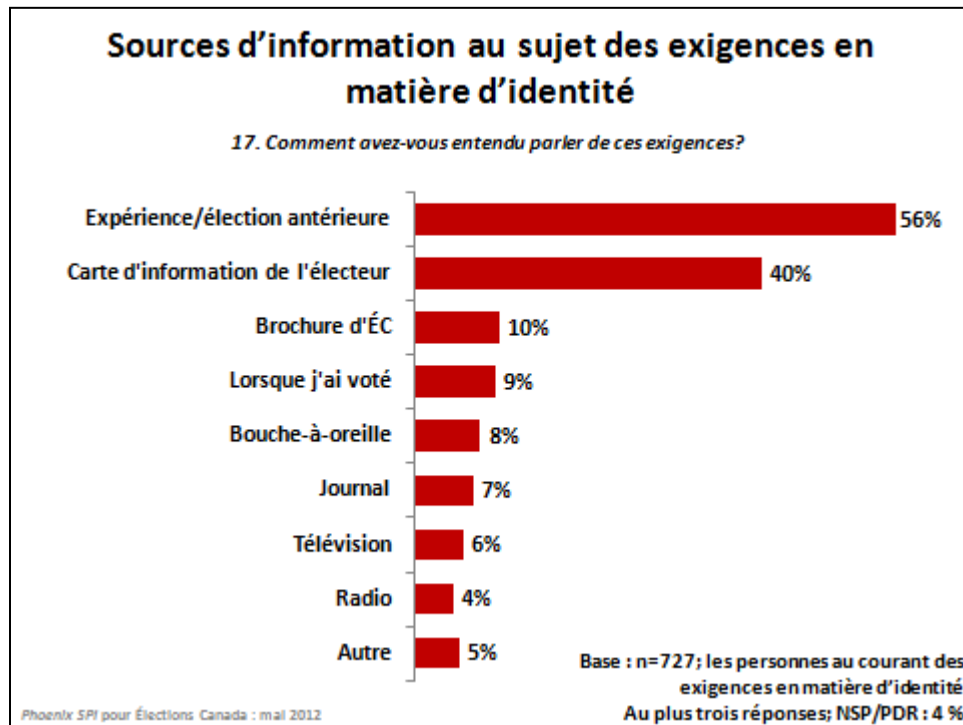
Les électeurs nés au Canada se sont révélés plus susceptibles de savoir que les électeurs doivent présenter une preuve d'identité (99 % c. 90 % des répondants nés à l'étranger) et une preuve d'adresse (94 % c. 88 %). Par ailleurs, comparativement aux répondants dont le revenu du ménage est plus modeste, les électeurs faisant état d'un revenu de ménage s'établissant à au moins 100 000 \$ se sont révélés plus susceptibles d'être au courant des exigences en matière de preuve d'adresse (96 % c. 88 %). La probabilité d'être au courant des exigences en matière d'identité est plus forte chez les électeurs qui ont suivi des cours à l'université (100 %).



## Expérience, CIE – principales sources d'information au sujet des exigences en matière d'identité

Tous les répondants au courant des exigences en matière d'identité (n=727) devaient indiquer comment ils ont entendu parler de ces exigences. C'est dans une proportion de 56 % que les répondants ont signalé que cela provenait de leur expérience ou de l'une des élections antérieures.

Les efforts de communications que déploie Élections Canada a été responsable, au moins en partie, à la connaissance de ces exigences chez près de la moitié des répondants au courant des exigences en matière d'identité (en particulier, 40 % signalent la CIE et 10 %, le dépliant d'Élections Canada). De plus faibles proportions de répondants ont signalé l'une ou l'autre des autres sources.



### Différences sociodémographiques

Les électeurs nés au Canada (60 % c. 48 % des répondants nés à l'étranger) et ceux dont le revenu du ménage s'établit à au moins 100 000 \$ (61 % c. 45 % des répondants dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 \$ par année) se sont révélés plus susceptibles de signaler l'expérience ou de l'une des élections antérieures. Les diplômés d'université (44 % c. 30 % des répondants ayant fait tout au plus des études secondaires) et les répondants ayant de 25 à 44 ans (44 % c. 33 % des répondants de 65 ans ou plus) se sont révélés plus susceptibles d'avoir pris connaissance des exigences en matière d'identité à la lecture de la carte d'information de l'électeur.

## Documents pour prouver l'identité et l'adresse

21. Quel document avez-vous utilisé pour prouver votre identité et votre adresse?



Base: n=591; personnes ayant apporté des documents  
Au plus deux réponses; NSP/PDR : < 1 %

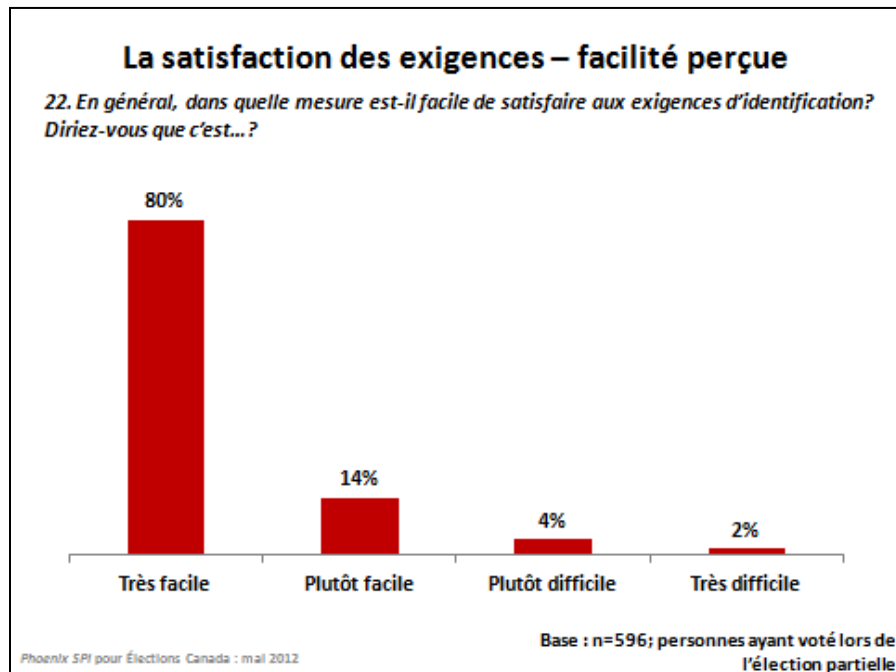
### Différences sociodémographiques

Les membres des sous-groupes suivants se sont révélés plus susceptibles de se servir de leur permis de conduire : les 25 à 44 ans (85 %), de même que les 45 à 64 ans (83 %); les répondants qui ont un emploi (84 %); les diplômés d'université (89 %); les électeurs dont le revenu du ménage s'établit à au moins 100 000 \$ (91 %); et les hommes (85 %).

### Les répondants s'entendent pour dire qu'il est facile de satisfaire aux exigences en matière d'identité

En grande majorité, les électeurs interrogés affirment qu'il est très facile (80 %) ou plutôt facile (14 %) de satisfaire aux exigences en matière d'identité. C'est dans une proportion de 6 % seulement que les répondants affirment au contraire que c'est difficile de satisfaire à ces exigences.

Ces résultats sont semblables aux observations s'attachant à l'élection générale de 2011, suite à laquelle 97 % des répondants ont affirmé qu'il était facile de satisfaire aux exigences en matière d'identité.



### Différences sociodémographiques

Les électeurs de moins de 25 ans (100 %), les hommes (97 %) et les répondants qui avaient un emploi au moment de l'élection partielle (96 %) se sont révélés plus susceptibles d'affirmer qu'il est facile de satisfaire aux exigences en matière d'identité.

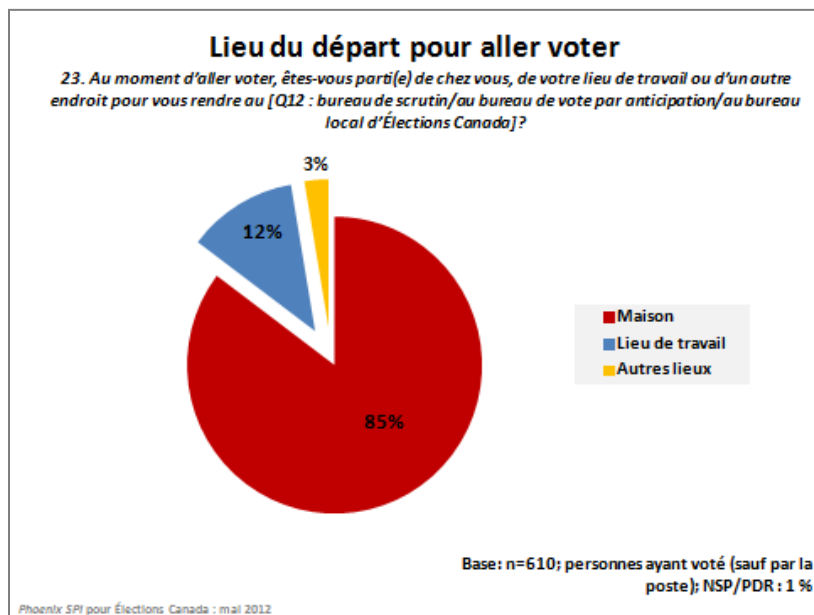


## EXPÉRIENCE DES ÉLECTEURS

La présente section porte sur des enjeux liés à l'expérience du vote au bureau de scrutin<sup>12</sup>.

### La plupart sont partis de leur domicile pour aller voter

La plupart des répondants affirment qu'ils sont partis de leur maison pour aller voter (85 %). Douze pour cent des répondants sont plutôt partis de leur lieu de travail, tandis que 3 % sont partis d'autres endroits.



### Différences sociodémographiques

Comme nous pouvions nous y attendre, les électeurs de 65 ans ou plus (95 %), les répondants sans emploi (98 %) et ceux qui restent à la maison à temps plein (95 %) se sont révélés plus susceptibles d'être partis de la maison pour aller voter. Les électeurs ayant un handicap (94 %) et ceux dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 \$ (90 %) se sont également révélés plus susceptibles que l'ensemble de la population à avoir quitté leur maison pour aller voter.

### Distance raisonnable, bureaux de scrutin faciles à trouver

C'est pratiquement l'ensemble des répondants ayant voté qui sont d'avis que la distance à parcourir pour aller voter était raisonnable (98 %) et qu'ils n'ont pas eu de difficulté à se rendre au bureau de scrutin (99 %). Le peu de répondants qui ont eu de la difficulté à trouver le bureau de scrutin (n=3) ont signalé que cette difficulté était liée à l'accessibilité physique de l'édifice, ainsi qu'au niveau de l'adresse du bureau.

<sup>12</sup> Les questions présentées dans cette section ont été soumises à l'ensemble des répondants qui ont voté au bureau de scrutin, le jour de l'élection, ou qui avaient voté au bureau de vote par anticipation.



## Expérience au bureau de scrutin

L'ensemble des personnes interrogées ont été servies en anglais et se disent satisfaites de la langue dans laquelle on les a servies au bureau de scrutin.<sup>13</sup> Presque tous les électeurs interrogés (99 %) affirment que le temps d'attente pour voter était raisonnable. À peine deux pour cent des électeurs ont eu besoin d'une aide spéciale pour marquer leur bulletin de vote. Les électeurs qui ont eu besoin d'aide (n=9) se sont révélés plus susceptibles d'avoir besoin de l'aide du personnel électoral au bureau de scrutin (n=5). Deux répondants ont recouru à un gabarit pour marquer leur bulletin de vote, tandis qu'une autre personne a eu besoin de l'aide d'un ami ou d'un proche.

Expérience au bureau de scrutin		%
<b>31. Avez-vous apporté votre carte d'information de l'électeur au bureau de scrutin?</b>		
Oui		88 %
Non		10 %
NSP/PDR		2 %
<b>32. Dans quelle langue vous a-t-on servi(e)?</b>		
Anglais		100 %
<b>32a. Avez-vous été satisfait(e) de la langue dans laquelle on vous a servi(e)?</b>		
Oui, satisfait(e)		100 %
<b>33. Diriez-vous que le temps d'attente pour voter était acceptable?</b>		
Oui		99 %
Non		1 %
<b>34. Avez-vous eu besoin d'une aide spéciale pour marquer votre bulletin de vote?</b>		
Oui		2 %
Non		98 %

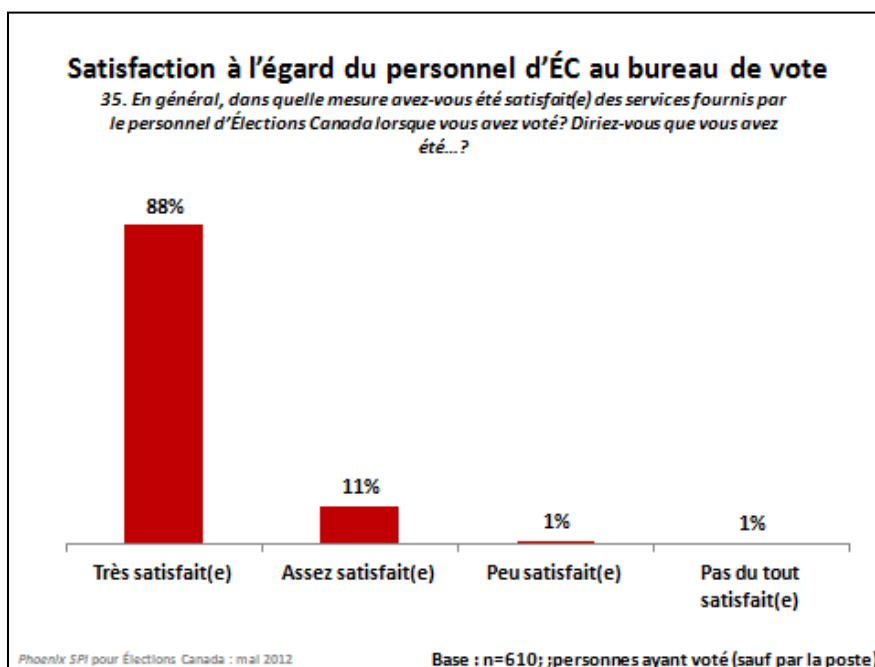
Phoenix SPI pour Élections Canada : mai 2012

Base : 610; personnes ayant voté (sauf par la poste)

## Fort niveau de satisfaction à l'égard du personnel d'Élections Canada

Les répondants font état d'une forte satisfaction à l'égard du service qu'offre le personnel d'Élections Canada. En effet, c'est dans une forte proportion de 99 % que les électeurs interrogés se disent satisfaits de ce service. Plus particulièrement, 88 % des répondants se disent *très* satisfaits à cet égard. Les résultats témoignant de la satisfaction des électeurs à l'endroit du personnel d'Élections Canada aux bureaux de scrutin n'ont pratiquement pas changé depuis 2011 (année où 87 % des répondants se disaient *très* satisfaits, tandis que 11 % étaient assez satisfaits).

<sup>13</sup> Au chapitre de la satisfaction, deux répondants seulement ne se sont pas dits satisfaits (compte tenu de l'arrondissement, le tableau présenté à la prochaine page indique que le résultat en pourcentage s'établit à 100).

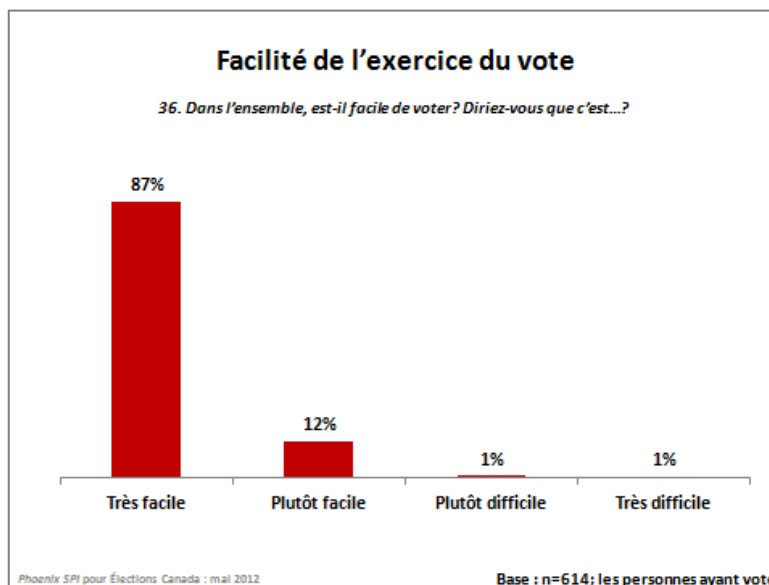


### Différences sociodémographiques

Comparativement aux électeurs de moins de 25 ans, qui se sont tous dits satisfaits des services qu'offre le personnel d'Élections Canada, les répondants ayant 65 ans ou plus se sont révélés légèrement moins susceptibles d'être satisfaits à l'égard de ces services (96 %).

### Il est facile de voter

La facilité de l'exercice du vote fait pratiquement consensus : 87 % des répondants estiment qu'il est *très facile* de voter, tandis que presque tous les autres sont d'avis que c'est plutôt facile (12 %). Ces résultats sont semblables à ceux observés lors de l'étude au sujet de l'élection générale de 2011, dans le cadre de laquelle 92 % des électeurs interrogés ont indiqué qu'il est *très facile* de voter et 7 % des répondants, que c'est plutôt facile.



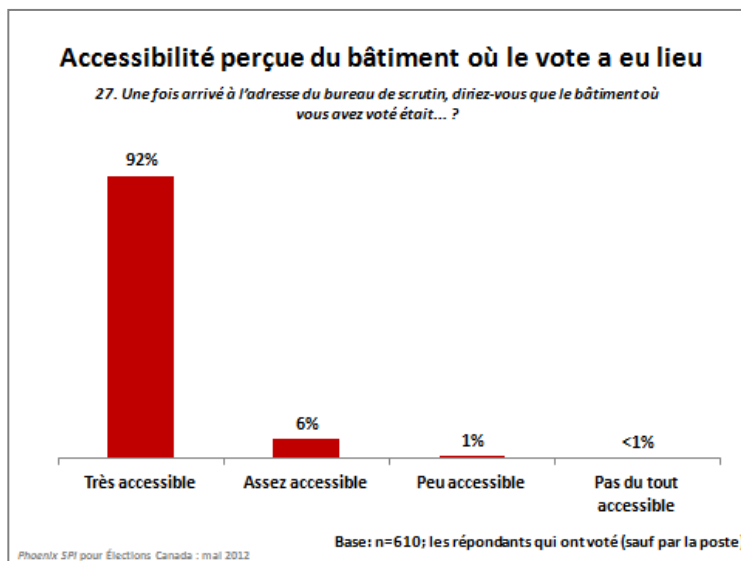


## ACCESSIBILITÉ

La présente section porte sur des enjeux s'attachant à l'accessibilité des bureaux de scrutin.

### Presque tous estiment que le lieu du vote était accessible

En grande majorité (92 %), les électeurs estiment que le bâtiment où ils ont voté était *très* accessible, tandis que presque tous les autres (6 %) estiment que le bâtiment était assez accessible. Ces résultats sont semblables aux observations qui ont fait suite à l'élection générale de 2011, où 90 % des électeurs ont signalé que le bâtiment était *très* accessible et 8 %, qu'il était assez accessible. Les six répondants qui ont indiqué que le bâtiment où ils ont voté n'était peu ou bien pas du tout accessible ont identifié l'accessibilité physique et le manque de stationnement pour expliquer leur point de vue à cet effet.

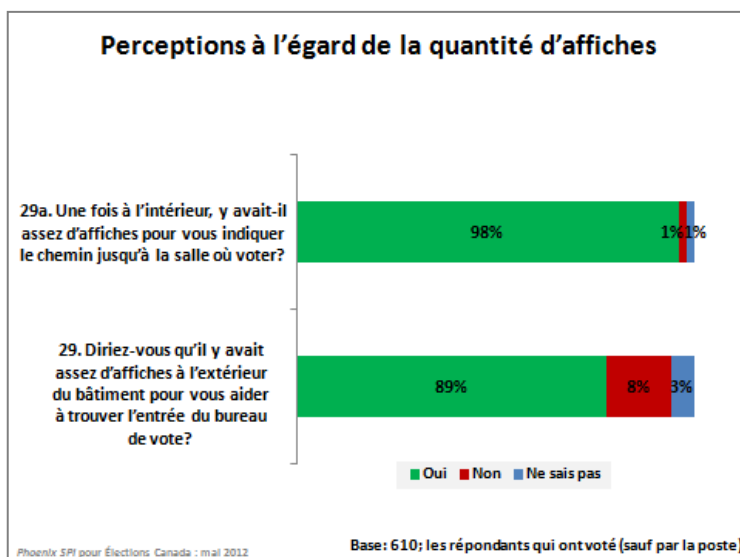


### Différences sociodémographiques

Les électeurs ayant un handicap (90 %) se sont révélés moins susceptibles que les répondants n'ayant pas d'handicap (99 %) de signaler que le bâtiment où ils ont voté était très accessible ou assez accessible.

### La plupart des répondants sont d'avis qu'il y avait assez d'affiches

Presque tous les électeurs interrogés (98 %) sont d'avis qu'il y avait assez d'affiches à *l'intérieur* du bâtiment pour indiquer le chemin jusqu'à la salle où le vote a eu lieu. Dans une proportion légèrement inférieure (89 %), les répondants disent qu'il y avait assez d'affiches à *l'extérieur* du bâtiment pour les aider à trouver l'entrée du bureau de vote.





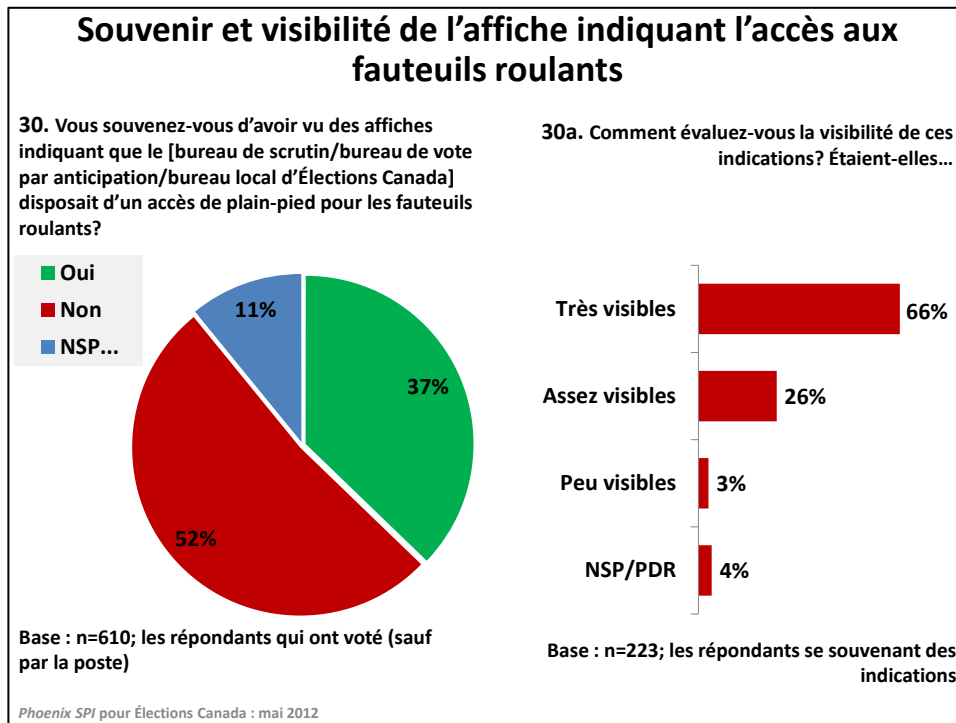
En guise de référence, signalons que le résultat témoignant des perceptions à l'égard de la quantité d'affiches à l'intérieur du bâtiment est similaire aux observations s'attachant à l'élection générale tenue le plus récemment (95 %). En revanche, concernant les affiches se trouvant à l'extérieur du bâtiment, le résultat s'attachant à l'élection partielle est plus élevé que celui lié à l'élection générale de 2011 (82 %).

### Différences sociodémographiques

Les résultats témoignant des perceptions des électeurs ayant un handicap ne diffèrent pas de façon statistiquement significative de ceux s'attachant aux personnes qui n'ont pas de handicap en ce qui concerne la quantité d'affiches, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bureaux de vote.

### La moitié n'ont pas remarqué les affiches indiquant l'accès aux fauteuils roulants

Un peu plus de la moitié (52 %) les électeurs interrogés ne se souviennent pas d'avoir vu des affiches indiquant que le bureau de scrutin avait un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants. Quelques répondants n'en étaient pas certains (11 %). Par ailleurs, c'est dans une proportion s'élevant à près de quatre sur dix (37 %) que des répondants ont indiqué se souvenir d'avoir vu ces affiches. Ce résultat est légèrement plus élevé que celui enregistré dans la foulée de l'élection générale de 2011, suite à laquelle 33 % des électeurs se sont souvenus d'avoir vu les affiches indiquant l'accès pour les fauteuils roulants.



Au nombre de ceux qui se sont souvenus de ces affiches, 92 % indiquent qu'elles étaient au moins assez visibles. En particulier, 66 % des répondants estiment qu'elles étaient très



visibles. Un très faible nombre de répondants (4 %) estiment que ces affiches étaient peu visibles.

#### **Différences sociodémographiques**

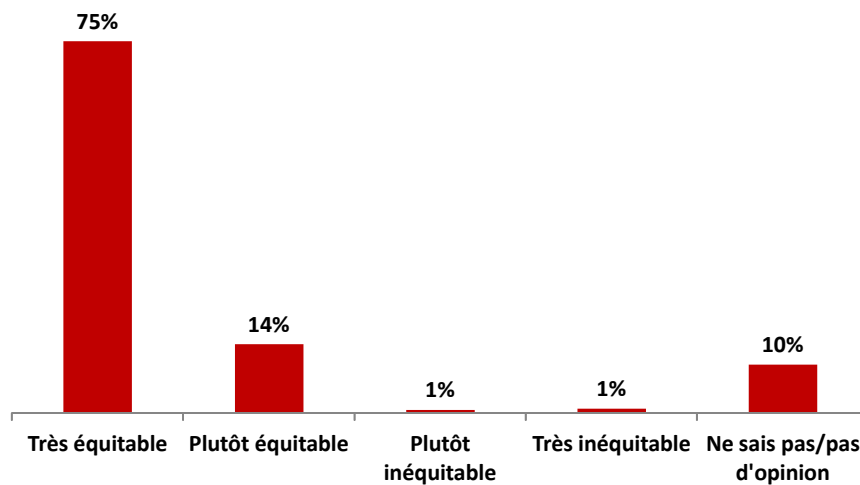
Comparativement aux autres répondants (36 %), les électeurs ayant un handicap (52 %) se sont révélés plus susceptibles de se souvenir d'avoir vu des affiches signalant que le bureau de scrutin avait un accès de plain-pied pour les fauteuils roulants. Concernant la visibilité de ces affiches, il n'y a pas de différence statistiquement significative entre les perceptions des électeurs ayant un handicap et celles des autres répondants. En revanche, la probabilité d'indiquer que ces affiches sont très visibles augmente avec l'âge, passant de 25 % chez les électeurs de moins de 25 ans à 88 % des électeurs de 65 ans ou plus.





## Équité perçue de l'élection partielle

44a En pensant à l'élection partielle fédérale du 19 mars, diriez-vous qu'Élections Canada a géré l'élection de façon... ?



Phoenix SPI pour Élections Canada : mai 2012

Base : n=722;  
les répondants au courant de l'élection partielle



**ANNEXE 1 - LES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES**

La présente section expose une répartition détaillée des répondants du sondage suivant les caractéristiques sociodémographiques que voici : l'âge, le sexe, la scolarité, la situation d'emploi, le revenu du ménage, l'origine ethnique, le pays de naissance, la présence d'un handicap ou non, ainsi que le type d'habitation (au moment de l'élection). Toutes les entrevues se sont déroulées en anglais.

<b>Âge</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
18 à 24 ans	9 %
25 à 44 ans	42 %
45 à 64 ans	31 %
65 ans ou plus	14 %
Refus	4 %

<b>Sexe</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Homme	48 %
Femme	52 %

<b>Scolarité</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Études primaires partielles	< 1 %
Études primaires complétées	1 %
Études secondaires partielles	4 %
Études secondaires complétées	9 %
Collège communautaire, formation professionnelle, école de métier, école commerciale, cégep	16 %
Études universitaires partielles	7 %
Grade universitaire	33 %
Études universitaires supérieures/études professionnelles	26 %
Études collégiales partielles	1 %
Refus	2 %

<b>Situation d'emploi</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Travaille à plein temps	43 %
Travaille à temps partiel	9 %
Sans emploi ou à la recherche d'un emploi	5 %
Travaille à son compte	14 %
À la maison à temps plein	4 %
Aux études	8 %
À la retraite	15 %
Prestation d'invalidité	1 %
Refus	2 %



<b>Revenu du ménage</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Moins de 20 000 \$	7 %
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	10 %
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	10 %
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	10 %
80 000 \$ à moins de 100 000 \$	11 %
100 000 \$ ou plus	33 %
Refus	19 %

<b>Origine ethnique</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Blanc(he)/caucasien(ne)	79 %
Chinois(e)	5 %
Asie du sud/Indes orientales	3 %
Noir(e) (Afrique, Caraïbes)	2 %
Philippin(e)	1 %
Asie occidentale/du Nord	1 %
Canadien(ne) d'origine autochtone	1 %
Latino-Américain(e)	1 %
Autre	2 %
Refus/ne sais pas	6 %

<b>Pays de naissance</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Canada	73 %
À l'étranger	25 %
Refus	2 %

<b>Handicap ou non</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Oui	8 %
Non	91 %
Refus	1 %

<b>Type d'habitation</b>	
<b>Base</b>	<b>750</b>
Maison	72 %
Maison en rangée	5 %
Copropriété	4 %
Appartement	17 %
Centre de soins de longue durée	< 1 %
Refus	1 %